

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT SCOLAIRE de
ABANCOURT – BLARGIES
Mairie d'ABANCOURT – 60220**

Procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du mardi 3 mars 2026

Par suite d'une convocation en date du 24 février 2026, les membres composant le Conseil Syndical du SIRS de ABANCOURT – BLARGIES, se sont réunis en date du mardi 3 mars 2026 en la Mairie d'Abancourt à 18h30, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis, Président.

La convocation a été affichée le 24 février 2026.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Rentrée scolaire 2025/2026 – Effectifs au 22 septembre 2025
2. Protection Sociale des agents : 1/ Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion de l'Oise -
2/ Instauration de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire (volet santé) de ses agents dans le cadre de la labellisation suite à avis favorable du Comité Social Territorial.
3. Compte de Gestion 2025.
4. Compte Administratif 2025.
5. Affectation de résultat de l'exercice 2025.
6. Participation aux frais de scolarité pour enfants des communes extérieures 2025/2026.
7. Participation financière des communes syndiquées – répartition 2026.
8. Vote du budget 2026.
9. Questions diverses.

Membres Présent(e)s : *Délégué(e)s titulaires :* Mmes HOUGUENADE Dominique, FOULONGNE Martine, MM. DOR Jean-Louis, HERNEQUÉ Olivier, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales. *Déléguée suppléante :* Mme BATTINI Stéphanie.

Membre Absente : *Déléguée suppléante :* Mme HIVANHOE Jeanny.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical a désigné Mme BATTINI Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 de l'ordre du jour : Rentrée scolaire 2025/2026 – Effectifs au 22 septembre 2025
(délibération n° 2026/02)

Le Président informe les membres présents que la délibération n° 2025/013 du 26 août 2025 comportait des erreurs, il convient donc de l'abroger et de la remplacer par la présente.

Mme FICHEUX et Mme WALLET, Directrices des écoles d'Abancourt et de Blargies, ont donné les effectifs à la rentrée scolaire 2025/2026 :

Le total s'élève à 99 élèves dont 42 maternelles et 57 primaires répartis de la façon suivante :

- Ecole d'Hennicourt	→ classe Mat (TPS/PS/MS)	22
	→ classe MS/GS.....	20
	→ classe CP/CE1	20
Ecole de Blargies	→ classe CE2/CM1	17
	→ classe CM1/CM2	20

Effectifs par communes de domicile :

- Abancourt : 62
- Blargies : 25
- Communes Extérieures : 12
*dont Bouvresse : 1 ; Lannoy-Cuillère : 7 ; Romescamps : 2 (pris en charge par le SIRS) ;
St-Thibault : 1 ; Saint-Valéry-sur-Bresle : 1.*

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les chiffres des effectifs de la rentrée scolaire 2025/2026.
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025/013 du 26 août 2025

Question n° 2 de l'ordre du jour : Protection Sociale des agents :

- ☞ **Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion de l'Oise**
- ☞ **Instauration de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire (volet santé) de ses agents dans le cadre de la labellisation suite à avis favorable du Comité Social Territorial.**

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du Conseil Syndical en date du 19 janvier 2026 le sujet avait été débattu et les projets de délibérations devaient être soumis à l'avis du Comité Technique.

Il ajoute que celui a émis un avis favorable pour ces deux projets en date du 22 janvier 2026.

Il convient ainsi de prendre ces 2 délibérations afin de valider le projet.

1/ Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion de l'Oise (délibération n° 2026/03)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer, à compter du 1er mars 2026, à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Oise et TERRITORIA MUTUELLE ;
- D'opter pour la formule 2 avec un niveau de garantie à 95 %.
- De fixer le montant mensuel de la participation financière à un montant représentant 25 % de la cotisation versée mensuellement par les agents qui auront souscrit la prévoyance issue de cette convention de participation.
- Dans tous les cas, l'application de ce pourcentage ne pourra pas représenter un montant de participation inférieur à 7,00 € brut par mois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2/ Instauration de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire (volet santé) de ses agents dans le cadre de la labellisation suite à avis favorable du Comité Social Territorial (délibération n° 2026/04)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- La collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur 25 % de la cotisation versée mensuellement par les agents quelle que soit sa quotité de travail, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Question n° 3 de l'ordre du jour : Compte de Gestion 2025 (délibération n° 2026/05)

Le Président expose aux membres du Conseil Syndical que le compte de gestion est établi par la comptable Mme AUGAIT Isabelle à la clôture de l'exercice 2025.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Syndical à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Les membres du S.I.R.S. d'Abancourt-Blargies, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Votent le compte de gestion 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

Question n° 4 de l'ordre du jour : Compte Administratif 2025 (délibération n° 2026/06)

Hors de la présence de Monsieur DOR Jean-Louis, Président du S.I.R.S., sous la présidence de Madame HOUGUENADE Dominique, membre titulaire du S.I.R.S. d'Abancourt-Blargies, le Syndicat examine le compte administratif 2025 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévus	2 234,00 €
	Réalisés	0,00 €
	Reste à réaliser.....	2 234,00 €
Recettes	Prévus	2 234,00 €
	Réalisés	1 757,21 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	238 586,07 €
	Réalisés	216 046,01 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Recettes	Prévus	238 586,07 €
	Réalisés	244 882,89 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	1 757,21 €
Fonctionnement	28 836,88 €
Résultat global	30 594,09 €

Le Syndicat approuve à l'unanimité le compte administratif 2025.

Question n° 5 de l'ordre du jour : Affectation de résultat de l'exercice 2025 (délibération n° 2026/07)

Le Conseil Syndical,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	2 650,81
- Un excédent reporté de :	26 186,07
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	28 836,88

- Un excédent d'investissement de :	1 757,21
- Un déficit des restes à réaliser de :	2 234,00
Soit un besoin de financement de :	476,79

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : Excédent	28 836,88
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	476,79
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	28 360,09

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Excédent	1 757,21
--	----------

Question n° 6 de l'ordre du jour : Participation aux frais de scolarité pour enfants des communes extérieures 2025/2026 (délibération n° 2026/08)

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, décide de reconduire la participation financière aux frais de scolarité pour les communes extérieures au Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire.

Ainsi le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- Décide de fixer la participation financière aux frais de scolarité à **900 €** pour un élève scolarisé au sein du R.P.I., correspondant aux dépenses de fonctionnement obligatoires pour un élève domicilié hors des communes du SIRS mais scolarisé au sein du R.P.I.
- Dit que pour l'année budgétaire 2026, cette participation sera réclamée aux communes de BROQUIERS (1 élève), de LANNOY-CUILLERE (7 élèves), de SAINT-THIBAULT (1 élève) et de SAINT-VALERY-SUR-BRESLE (1 élève).

Question n° 7 de l'ordre du jour : Participation financière des communes syndiquées – répartition 2026 (délibération n° 2026/09)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe la participation financière des communes syndiquées à la somme de 1 750,00 € / enfant.
- Décide que cette participation sera répartie sur chaque commune syndiquée au prorata du nombre d'élèves de chacune inscrits au jour de la rentrée scolaire du 01/09/2025, chiffre arrêté à par délibération n° 2026/002 du 3 mars 2026.
- Approuve le calcul ci-après selon l'effectif de rentrée scolaire 2025/2026 arrêté par délibération n° 2026/002 du 3 mars 2026 (99 élèves dont 87 venant des communes syndiquées) :
 - Abancourt 62 élèves x 1 750,00 € = 108 500,00 €
 - Blargies 25 élèves x 1 750,00 € = 43 750,00 €

Question n° 8 de l'ordre du jour : Vote du budget 2026 (délibération n° 2026/10)

Le Conseil Syndical examine et vote, à l'unanimité des présents, les propositions du Budget primitif de l'exercice 2026 qui s'établissent ainsi :

Investissement

Dépenses 6 554,00 €

Recettes 6 554,00 €

Fonctionnement

Dépenses 244 010,09 €

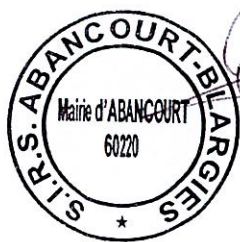
Recettes 244 010,09 €

Questions diverses : néant.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45

Fait en Mairie d'Abancourt, le 6 mars 2026

Le/la président(e) nouvellement élu(e),
Mme FOLLONGNE Martine



Le/la secrétaire de séance,
Mme HIVANTOË Jeanny

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name "Mme Hivantoë Jeanny" mentioned in the text above it.